

Réforme des 1000 premiers jours de l'enfant : 22 000 mères expriment leurs difficultés et attentes dans une étude publiée par MMM

Les mères seront-elles écoutées ?

Le gouvernement présentera ce jeudi 23 septembre les grandes lignes de sa réforme des 1000 premiers jours. Cette période allant du 4^e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant est cruciale pour la **santé et le bien-être de l'individu tout au long de la vie.**

Les propositions du gouvernement s'appuient en grande partie sur les préconisations du rapport de Boris Cyrulnik sur les 1000 premiers jours.

A cette occasion, **Make Mothers Matter (MMM) France publie les résultats de son enquête menée auprès de 22 000 mères de jeunes enfants sur leur vécu, leurs difficultés et leurs attentes lors de cette période clef pour le développement futur des enfants.**

Voici quelques chiffres clés :

Concernant la grossesse et l'accouchement :

- Pendant la grossesse, les mamans souhaiteraient **des horaires aménagés (77%)**, plus **d'information sur les différents lieux de naissance (68%)** et **être mieux formées à l'allaitement (78%)**.
- Pour **76%** des femmes **la façon d'aborder l'accouchement a changé après leur premier enfantement**, une première expérience qui révèle un souhait d'accouchement moins médicalisé. **93%** des mères sont favorables à la **création de nouvelles maisons de naissance** et **86%** des femmes souhaitent que **l'accouchement accompagné à domicile soit intégré dans l'offre de soins**.
Elles plébiscitent un meilleur accompagnement car **31%** d'elles **ne se sont pas senties respectées par l'équipe médicale** : **29%** des répondantes **ont vécu des violences obstétricales**.
- Comme le préconise le rapport Cyrulnik rendu public en septembre 2020, **53%** des mères souhaitent bénéficier d'un **accompagnement systématique à la maison après la naissance** et **49% pouvoir s'appuyer sur un professionnel identifié pour un accompagnement continu** de la grossesse au post-partum mais **à condition de pouvoir choisir librement le référent (90%)**.
- Le constat concernant l'allaitement est sans appel : **83%** des participantes **souhaitaient allaiter** au moins un de leurs enfants dont **(67% « absolument »)** mais **66%** d'entre elles n'ont **pas réussi** à allaiter leur(s) enfant(s) aussi longtemps qu'elles le souhaitaient à cause d'un manque d'accompagnement **(39%)**.
- **1 maman sur 3 a vécu une dépression post-partum (35%)**. Les dépressions post-partum sont plus présentes chez les femmes ayant vécu des violences obstétricales (46% versus 29%). Pour éviter ces dépressions post-partum, les mères ont besoin de se sentir entourées et plébiscitent un congé paternité plus long.

Concernant la conciliation vie professionnelle/ vie de famille :

- « **La société attend de moi que je travaille comme si je n'avais pas d'enfant et que j'ai des enfants comme si je ne travaillais pas** » **96%** des mères se reconnaissent dans cette affirmation.
- **44%** des mères interrogées disent avoir vécu **un burn out parental**.
- Plus de la moitié des mamans **ne se sentaient pas prêtes (52%) pour le retour au travail** (dont **25% pas prêtes du tout**), et auraient aimé un **congé maternité plus long (53%)** et une transition plus progressive (50%).
- Le rapport de la commission propose de créer un **congé parental court (9 mois) bien rémunéré** (75% du salaire), partageable entre les 2 parents. Les mères sont très favorables à cette proposition : **81%** disent qu'elles **prendraient un tel congé** et **40% pensent que leur conjoint le prendrait aussi**. **81%** des mères aimeraient **que les parents puissent choisir librement** comment se répartir le congé entre eux.
- Si un congé parental court bien rémunéré est créé, **84%** des mères souhaitent **qu'il coexiste avec le congé parental long actuel** (plus faiblement rémunéré).
- Toutes les mères n'ont pas recours aux mêmes modes de garde et leur pratique évolue avec le rang de naissance de l'enfant : **les assistantes maternelles** sont le 1er mode de garde des enfants de rang 1 (**48%**), suivi par **les parents (37%)** et **les crèches (34%)**. Au 3ème enfant, les parents gardent majoritairement l'enfant (58%) devant les crèches (29%) et les assistantes maternelles (26%).
- Au regard du coût des crèches pour les finances publiques et du manque de places disponibles, **82%** des mères souhaiteraient **qu'on investisse davantage dans un long congé parental mieux rémunéré** permettant aux parents qui le souhaitent de garder eux-mêmes leurs enfants.
- Lors du retour au travail, les mères aimeraient bénéficier de **flexibilité professionnelle (60%)**.

Au vu des résultats de cette enquête voici les propositions de MMM France :

Quatre thématiques structurent ce que demandent les mères : être mieux informées, mieux soutenues, avoir plus de liberté, avoir plus de flexibilité. MMM France préconise :

- **Une préparation à l'accouchement plus complète pendant la grossesse.**
- **Une meilleure formation des professionnels de santé sur l'accouchement physiologique, les violences obstétricales et l'allaitement.**



- Une diversification des lieux d'accouchement : **développement des plateaux techniques, des maisons de naissance et inclure l'accouchement accompagné à domicile dans l'offre de soin** (comme c'est le cas de nombreux pays de l'Union Européenne).
- **La possibilité de choisir librement le référent 1000 jours.**
- **L'allongement à 18 semaines (+2 semaines) pour le congé maternité**, comme le préconise le rapport Cyrulnik et en conformité avec les recommandations de l'Union Européenne.
- La création d'un **congé parental court bien rémunéré**, ouvert aux deux parents, **librement partageable.**
- **Un vrai choix pour les parents entre les deux congés parentaux** (court bien rémunéré ou long plus faiblement rémunéré) comme un nombre croissant de pays européens le proposent désormais.
- **Un vrai choix pour les modes de garde** : le développement des crèches ne doit plus se faire au détriment des autres modes de garde (assistantes maternelles, congé parental) qui sont également indispensables à un grand nombre de familles.
- Une flexibilité du travail de type « **Right to Request** » (législation anglaise) pour favoriser la conciliation vie familiale vie professionnelle pour les mères et les pères.

NB : **L'institut d'études IDM Families**, spécialisé depuis plus de 20 ans dans les études de marché auprès des familles, a certifié les résultats de l'enquête MMM France. Ils sont représentatifs de la population des mères de jeunes enfants en termes de CSP, nombre d'enfants au foyer, habitat, activité professionnelle.

Les principaux résultats de l'enquête sont ici : [Donnons la parole aux mères](#)

Contacts presse :

Marie-Laure Gagey des Brosses, Porte-parole de MMM France :
mlgagey@mmmfrance.org

Lucia Mestre, Responsable du projet *Donnons la parole aux mères* :
luciamestre@mmmfrance.org

MMM France est depuis 1993 la représentation française de **Make Mothers Matter**, **ONG internationale créée en 1947**, sans affiliations politiques et non confessionnelle. **Make Mothers Matter** dispose d'un **statut consultatif général à l'ONU**, elle est également présente à l'**UNESCO** et à la **Commission Européenne**. Elle fédère un réseau d'associations dans **une quarantaine de pays** et représente ainsi des millions de mères. Convaincue que les mères ont la capacité de rendre le monde meilleur, **MMM** a pour mission de défendre, de soutenir et de faire reconnaître les mères actrices de changement, auprès des instances internationales, des décideurs et de l'opinion publique dans l'économie, la santé, l'éducation et la paix.

MMM France de même plaide activement leur cause auprès des instances nationales, des décideurs et de l'opinion publique en France. Nous intervenons également pour aider et fédérer les mères de toutes origines par des actions de réseau et d'échanges d'informations.